

## REGLEMENT DU JEU « Dandy fête Noël avec Mes Chaussettes Rouges»

### ARTICLE 1er

La société «**Mes Chaussettes Rouges** », ... au capital de 000€, dont le siège social est situé 9 Rue César Franck 75015 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 753 999 143, en partenariat avec le Magazine DANDY organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « **Les magazines Pointures et Dandy fêtent Noël avec Mes Chaussettes Rouges** » à compter du 19 décembre 2014 (16h) et jusqu'au 22 Décembre 2014 (18h).

### ARTICLE 2

Ce jeu est annoncé et accessible sur [www.dandy-magazine.com/](http://www.dandy-magazine.com/)

### ARTICLE 3

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion du personnel de **Mes Chaussettes Rouges**, et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (c'est-à-dire: les parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. Mes Chaussettes Rouges se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### ARTICLE 4

Principes du jeu :

Pour participer au jeu, le participant doit répondre à une question posée sur le site de Dandy. Il doit y répondre par mail à l'adresse suivante : [dandymag@marking.fr](mailto:dandymag@marking.fr) , en renseignant Ses nom, prénom et adresse postale.

Il devra également accepter le présent règlement.

Pour valider sa participation, il devra cliquer sur le bouton « J'aime » ou « like », pour devenir fan des pages DANDY (<https://www.facebook.com/DandyMagazine>) & MES CHAUSSETTES ROUGES (<https://www.facebook.com/meschaussettesrouges?fref=ts> )

Les renseignements demandés sont à la libre et unique appréciation de LA MARQUE, qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

2 gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

### ARTICLE 5

Dotations et désignations des gagnants du jeu « **Les magazines Dandy et Pointure fêtent Noël avec Mes Chaussettes Rouges** »

Les gagnants seront désignés le 22 Décembre 2014.

**Le 1<sup>er</sup> gagnant recevra le cadeau suivant :**

Une paire de Chaussettes mi-bas de marque Mazarine caviar 100% fil d'Ecosse offerte par Mes Chaussettes, pour soi ou pour offrir et un abonnement à la web Edition de Pointure  
*Valeur totale : 43 Euros*

**Le 2<sup>ème</sup> gagnant recevra le cadeau suivant :**

Une paire de Chaussettes mi-bas de marque Mazarine caviar 100% fil d'Ecosse offerte par Mes Chaussettes Rouges, pour soi ou pour offrir et un abonnement à la web Edition de Dandy  
*Valeur totale : 48 Euros*

Les gagnants seront contactés par email pour recevoir les instructions de récupération de son lot.

Les sociétés Mes Chaussettes Rouges et Marking se réservent le droit de modifier la nature des lots. Le cas échéant, le présent règlement serait modifié par un avenant.

**ARTICLE 6**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.  
Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Mes Chaussettes Rouges  
9 Rue César Franck 75015 Paris

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

**Remboursement des frais de participation :**

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :  
Le montant forfaitaire du remboursement sera de 0.61€ correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

**Conditions au remboursement des frais de participation :**

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande, dès la disponibilité des documents concernés:

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où

l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **ARTICLE 7**

Les gagnants seront prévenus par email.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

La liste des gagnants (3 premières lettres du profil) pourra être obtenue en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à Mes Chaussettes Rouges à l'adresse indiquée ci-dessous, dans le mois suivant le tirage.

Mes Chaussettes Rouges  
9 Rue César Franck 75015 Paris

## **ARTICLE 8**

Les organisateurs se réservent le droit de publier en et hors ligne les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

## **ARTICLE 9**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu:

Mes Chaussettes Rouges  
9 Rue César Franck 75015 Paris

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société Mes Chaussettes Rouges ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

## **ARTICLE 10**

Les sociétés Mes Chaussettes Rouges et le magazine Dandy ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, ses responsabilités ne pouvant être engagées de ce fait. Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, Mes Chaussettes Rouges et le magazine Dandy déclinent toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité d'Mes Chaussettes Rouges en ce qui concerne les prix notamment leur livraison, leur état, leur qualité ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du ou des prix.

#### **ARTICLE 11**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### **ARTICLE 12**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.